Contrat VIANDE Porcine 2019

Saison 2019

Le présent contrat est passé entre :

Le PRODUCTEUR, Nicolas MISSONNIER : Chabrillac 15100 Tiviers - Tel : 06.30.10.57.28 – Mail nicolas.missonnier@nordnet.fr

Et l'ADHERENT :

Nom et prénom…….

Adresse…….

…… @.....

Tel fixe…….portable :……

Référent Aub'Amap : Vincent PETIT : Tel 04 73 44 85 71 E mail : vincent.petit2@club-internet.fr

1 exemplaire du contrat (complété et signé) sera remis au producteur, à l'adhérent et au référent.

Il est proposé de la viande de porc certifiée Agriculture Biologique par ECOCERT FR BIO 01

TOUS LES PRODUITS DOIVENT ETRE COMMANDES PREALABLEMENT A LEUR LIVRAISON, soit en début de trimestre, soit à la livraison précédente, ou par e-mail à nicolas.missonnier@nordnet.fr ou par téléphone au 06 30 10 57 28 une semaine au moins avant la date de livraison (les commandes sont prises par ordre d'arrivée)

Un acompte peut être versé, le complément s'effectuera à la réception du colis le mercredi de sa livraison à l'école Beaudonnat (Aubière) entre 18h30 et 19h45 aux dates prévues.
IMPORTANT :
*Le producteur s'engage à honorer les commandes passées, sauf cas de force majeure.
L'adhérent contractant sera alors prévenu dès que possible. Idem en cas de changements exceptionnels des dates de livraison.

*L'adhérent est responsable de son produit dès réception, en particulier pour ce qui concerne le maintien de la chaîne du froid.

*Les nouveaux adhérents pourront disposer d'un trimestre d'essai avant de s'engager par un contrat.

*Possibilité de résiliation en cours de contrat si justifiée et après accord des 2 contractants.

*Rappel : conformément au règlement Intérieur d'AUB'AMAP, en cas d'empêchement le jour de la livraison, les adhérents s'engagent à faire prendre leur commande par une autre personne en prévenant au préalable au 06 02 23 27 70 ou par mail à aubamap@gmail.com.

Les commandes non récupérées le jour de la livraison resteront à la charge de l'adhérent.

Signature de l'adhérent Signature du producteur